
1^{ER} RALLYE DES INTERNES

25 – 26 MAI 2019

Chers prolétaires,

L'ensemble de l'équipe organisatrice du « Rallye des Internes » de l'AIPHN est heureuse de vous présenter la toute première édition du Rallye des Internes, un événement qui s'annonce riche en rebondissements. Des énigmes, des activités et autres festivités vous attendent.

Ce rallye débutera le samedi 25 mai 2019 dans la matinée et durera jusqu'au dimanche. Nous vous donnons rendez-vous le samedi matin au parking de la faculté de Pharmacie à 8h30. Heure matinale mais essentielle pour que vous puissiez profiter pleinement de ces réjouissances. Ce départ annoncera le début d'un long périple et vous emmènera tout droit vers la 1^{ère} étape. La journée du samedi se poursuivra avec d'autres activités et s'achèvera avec un pot digne de ce nom ! Elle n'est pas belle la vie ? Le dimanche, un autre challenge vous sera proposé pour votre plus grand plaisir. Serez-vous de taille ?

Durant cet événement, les participants formeront des équipes de 3 à 4 personnes prédéfinies lors de votre inscription (1 voiture = 1 équipe). Chaque équipe arborera son plus beau déguisement et devra affronter les autres équipes dans les différentes épreuves afin de cumuler un maximum de points. Le samedi soir aura lieu la fiesta du siècle ! Chaque équipe devra choisir son propre thème. Choisissez-le bien, une note lui sera attribuée et celle-ci comptera dans le classement final.

L'équipe vainqueur du rallye sera celle qui aura accumulé le plus de points. Quels seront les plus grands challengers de ce week-end ?

Afin de vous tenir en haleine quelques temps, le déroulement vous sera communiqué ultérieurement.

L'AIPHN vous attend nombreux et vous souhaite que ce weekend soit agréable, sportif, festif et fair-play !

Alors, prêts à relever le défi ?

Bon week-end à toutes et à tous. Que les meilleurs gagnent !

La bise présidentielle

DOSSIER D'INSCRIPTION

INFORMATIONS GENERALES

NOM: Prénom:
Adresse: Code postal/Ville:
Adresse mail : Téléphone :
Adhésion à l'AIPHN : OUI NON
Personne de confiance (Nom/Prénom/Téléphone) :

Allergie(s)/Régime alimentaire(s) :

Autre(s) Allergie(s) :

Equipe (compléter cette rubrique avec le nom et prénom des personnes composant votre voiture avec un maximum de 4 personnes/voiture) :

MERCI DE JOINDRE A CETTE FICHE D'INSCRIPTION

- Le règlement intérieur dûment complété et signé
- La décharge de responsabilité dûment complétée et signée
- 1 chèque de 45 € à l'ordre de l'AIPHN (frais d'inscription) pour les adhérents ou 1 chèque de 65 € à l'ordre de l'AIPHN (frais d'inscription) pour les non adhérents
- 1 chèque de 15 € à l'ordre de l'AIPHN (caution solidaire) + 1 chèque de 50 € à l'ordre de l'AIPHN (petite caution) + 1 chèque de 150 € à l'ordre de l'AIPHN (grosse caution)

J'ai lu et j'accepte les conditions présentées dans le règlement de la manifestation

Je n'autorise pas la prise de vue et la publication d'images sur lesquelles j'apparais

Dossier à envoyer à		
Quentin GIORDAN	107 avenue de Strasbourg	54000 Nancy

Dead Line : 31 Mars 2019

Tout dossier incomplet sera refusé

UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE BRUTES !

Dans un concert, quand le chanteur nous hurle « Il y a du monde ce soir? », qui est le plus con : le chanteur qui pose la question ou la groupie qui y répond ?

.....

Si un jour un grand marabout te confie un super pouvoir, lequel voudrais-tu?

.....

A ton avis, combien de chocolats « Mon Chéri » peut-on manger avant de prendre une cuite ?

.....

D'ailleurs, combien de verres peux-tu encaisser avant que ton côté dark se révèle au grand jour ?

.....

A quoi ressemble un Schtroumpf sans bonnet ? (Mets en avant ton talent artistique)

Quelle est la chose la plus drôle que tu aies déjà faite ou dite ?

.....

.....

Racontes-nous une blague (les plus courtes sont parfois les meilleures, ne l'oublie pas jeune padawan)

.....

.....

.....

Question sérieuse : Fais-nous devinez le thème de ton équipe (Dessin, récit, rébus... tous les moyens sont bons)

DECHARGE DE RESPONSABILITE

LA 1ERE EDITION DU WEEK-END RALLYE

Je soussigné(e)..... décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors de la manifestation du samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2019.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation au Week-end Rallye de l'AIPHN.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et y adhère. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile, une assurance maladie/accident et certifie que la voiture utilisée durant l'événement est assurée. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité réserve le droit à l'organisateur d'exclure ma participation à l'événement.

Fait à

Le

Signature

A retourner à l'AIPHN, avec le dossier d'inscription complet

REGLEMENT INTERIEUR

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est l'équipe organisatrice de l'événement. Cette manifestation est régie par le présent règlement seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

ARTICLE 1 :

L'organisateur de l'événement «Rallye des Internes» est l'association AIPHN de Nancy, dont le siège se trouve à la Faculté de Pharmacie de Nancy. Une manifestation festive et sportive intitulée, la 1ère édition du « Rallye des Internes», est organisée du samedi 25 mai au dimanche 26 mai 2019 inclus.

ARTICLE 2 :

Le Rallye des Internes est une excursion véhiculée non chronométrée. Le but est de terminer l'épreuve au lieu d'arrivée où un pot d'accueil sera proposé pour les participants.

ARTICLE 3 :

Seule l'équipe organisatrice de l'événement est habilitée à donner le départ. Tous les participants doivent se présenter sur la ligne de départ à 8h30 au parking de la faculté de Pharmacie (7 avenue de la forêt de Haye 54500 Vandœuvre les Nancy). L'équipe organisatrice ne se porte pas responsable pour toute personne qui se présentera sur la ligne de départ avec plus de 15 minutes de retard.

ARTICLE 4 :

Le « Rallye des Internes » est ouvert à l'ensemble des internes de Pharmacie de Nancy, adhérents et non adhérents. Le nombre maximal de participations à notre manifestation est de 20 personnes. Au-delà de 20 inscriptions, les dossiers acceptés en priorité seront ceux des internes adhérents à l'AIPHN. Il n'y a pas de certificat médical à fournir puisque les épreuves ne sont pas chronométrées. Cependant, il est de la responsabilité de chacun d'estimer au mieux ses capacités physiques et de remplir et signer une décharge de responsabilité lors de l'inscription (Cf. page 3 du dossier d'inscription) affirmant que le participant est apte à participer à l'événement. En signant ce règlement, le participant certifie sur l'honneur avoir une responsabilité civile ainsi qu'une assurance maladie/accident et avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de ces activités.

Seul le participant ayant rendu un dossier complet, est autorisé à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- La totalité du paiement effectué : chèque d'inscription et chèque de caution. La caution sera encaissée en cas de dégradation durant l'ensemble de l'événement
- L'acceptation du présent règlement paragraphé et signé (à chaque page)
- La décharge de responsabilité remplie
- Le dossier d'inscription rempli.

L'AIPHN se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir de justification à fournir.

ARTICLE 5 :

La participation au « Rallye des internes » du 25 mai au 26 mai 2019 exige le respect des règles suivantes :

- Respecter les autres participants et toutes les personnes présentes lors de l'événement
- Respecter les locaux et le matériel mis à la disposition des participants pendant l'événement

Toute détérioration ou comportement inapproprié durant la manifestation, entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant. En cas de non-respect d'une de ces règles ou en cas de comportement incompatible avec le bon déroulement de la manifestation, l'équipe organisatrice se réserve le droit, conformément au présent règlement, d'appliquer les sanctions définies à l'article 5, et décline toute responsabilité quant aux agissements des participants. Cette sanction inclut l'interdiction d'accès aux différents lieux de l'événement ainsi que le signalement aux autorités compétentes des agissements du ou des participant(s) concerné(s). Si des dommages moraux sont constatés envers les organisateurs ou toute autre personne présente sur les sites, ou si le montant des dommages engendrés est supérieur à celui de la caution, l'AIPHN se réserve le droit de demander le montant des dommages au(x) responsable(s) de ces dégradations volontaires ou non. L'AIPHN se réserve le droit d'intenter une action en justice en cas de litige.

ARTICLE 6 :

L'AIPHN décline toute responsabilité concernant les vols de matériels, quels qu'ils soient, durant toute la manifestation.

ARTICLE 7 :

L'AIPHN décline toute responsabilité vis-à-vis des participants qui pourraient avoir un comportement contraire à la loi ou à la morale, notamment aux infractions pour ivresse publique et/ou consommation de stupéfiants (que ce soit en voiture, sur les lieux d'activités ou le lieu d'hébergement). L'AIPHN décline également toute responsabilité concernant les nuisances sonores autres que celles organisées par l'association AIPHN sur le lieu d'hébergement. Elle les informe qu'ils seront tenus pour seuls et uniques responsables des plaintes qui pourraient être déposées de leur fait à l'encontre de l'association.

L'usage de confettis est interdit dans l'ensemble des locaux mis à disposition par l'organisation aussi bien au niveau des lieux d'accueil ou du lieu d'hébergement.

ARTICLE 8 :

L'AIPHN est propriétaire de toute image prise et/ou tournée durant le « Rallye des Internes » du week-end du 25-26 mai. L'utilisation à des fins autres que personnelles de ces images ne pourra être réalisée sans l'accord explicite et direct de l'AIPHN. En signant ce règlement intérieur, les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'événement. La signature donne l'autorisation pour la diffusion de leur image sur le site internet de l'AIPHN et sur la page officielle Facebook de l'association. Elle dégage de toute responsabilité l'AIPHN des conséquences de cette diffusion. Ceci sans limitation de temps, de support, de quantité ou mode de diffusion. Cette mention n'est pas valable si le participant n'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle il apparaît.

ARTICLE 9 :

Il est formellement interdit d'apporter des animaux morts ou vivants ainsi que des parties anatomiques animales dans tous les lieux où se tiennent les étapes du « Rallye des Internes ».

ARTICLE 10 :

La non-adhésion à ce règlement saisit le bureau de l'AIPHN et annule l'inscription au « Rallye des Internes » du 25 mai au 26 mai 2019.

ARTICLE 11 :

En cas d'annulation, un remboursement sera effectué par l'AIPHN selon les modalités suivantes :

- Si l'annulation a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 avril (inclus), le remboursement des frais d'inscription sera à hauteur de 50 % du montant

- A partir du 1^{er} mai 2019 (inclus), en cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué

Le remboursement de la totalité du montant ne sera effectif uniquement dans les cas suivants :

- Décès d'un proche (sur présentation du certificat de décès)
- Garde durant le 24, 25 et 26 mai
- Problème médical majeur (sur justificatif hospitalier uniquement)

ARTICLE 12 :

Les participants s'engagent à respecter l'environnement du parcours. Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, les participants se soumettent impérativement au code de la route. En cas d'accident, les participants doivent toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Les participants et le(s) signaleur(s) est (sont) responsable(s) de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Le participant s'engage à respecter les consignes de l'organisateur. Chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Etre responsable de son état de santé, remplir et signer la décharge de responsabilité
- Etre en possession d'une assurance personnelle responsabilité civile et assurance accidents corporels les prémunissant contre les risques inhérents à leur participation
- Etre responsable de ses effets personnels

Chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident sur les épreuves. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

ARTICLE 13 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Si l'équipe organisationnelle juge que les conditions climatiques sont trop défavorables ou pour quelconques raisons, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s), de la date et de l'horaire(s) avant le début de la manifestation.

Je m'engage à assumer l'ensemble des conséquences de mes actes pendant la période du « Rallye des Internes » du 25 au 26 mai 2019 de l'AIPHN.

Je certifie exact les renseignements fournis sur la fiche d'inscription jointe.

Pour adhérer à ce règlement intérieur, merci de le signer, précédé de votre nom, prénom, date du jour et de la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* » :

NOM :	Signature :
Prénom :	
Date :	